



Association **Tout ça pour chats !**

60340 Saint Leu d'Esserent

Tél : 06.56.72.40.54

Mél : toutcapourchats@gmail.com

Web : toutcapourchats.fr

Association Loi 1901 N° W604004114

Contrat d'adoption

Mme DELPIERRE Jessica, présidente de l'association « Tout ça pour chats ! », confie à :

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mel :

Pièce d'identité n° :

l'adoption d'un chat :

Sexe :

Age :

Couleur :

N° identification I-CAD :

L'animal sera bien traité et recevra des soins et un habitat convenable.

L'adoptant s'engage à faire stériliser, si ce n'est pas le cas, à la date proposée par « Tout ça pour chats ! », l'animal adopté.

Il devra être stérilisé dès l'âge de six mois.

EN CAS DE MAUVAIS TRAITEMENT OU DE NON RESPECT DES CONDITIONS ETABLIES, « TOUT ÇA POUR CHATS ! » SE DONNE LE DROIT DE REPRENDRE L'ANIMAL ET AVERTIR LES AUTORITES COMPETENTES.

Fait à :

Le :

Signature du président ou du vice-président de l'association « Tout ça pour chats ! » et cachet de l'association

Signature du nouveau propriétaire

Conditions d'adoption

Le coût de l'adoption comprend :

- Les frais d'adoption :
 - Une adhésion à l'association « Tout ça pour chats ! » d'un montant de **10 € (obligatoire)**.
 - Une participation de **30 €** pour les frais engagés pour l'animal (vermifuge, nourriture, déparasité).
- La remise d'un chèque de caution de **150 €** qui sera restitué ou détruit lorsque l'attestation vétérinaire ci-jointe sera retournée à l'association « Tout ça pour chats ! » comme preuve de la stérilisation du chat.
- Une photocopie de la pièce d'identité sera réalisée.
- Le remboursement des frais vétérinaires déjà engagés par l'association pour l'animal adopté :

Frais d'adoption	40 €	<input type="checkbox"/>
Vaccin	28 €	<input type="checkbox"/>
Rappel vaccin	28 €	<input type="checkbox"/>
Identification	35 €	<input type="checkbox"/>
Castration (mâle)	38 €	<input type="checkbox"/>
Stérilisation (femelle)	63 €	<input type="checkbox"/>
Frais d'adoption + vaccin + rappel + identification	131 €	<input type="checkbox"/>

La stérilisation, si elle n'a pas été réalisée au jour de l'adoption, devra être effectuée pour le :

Le choix du vétérinaire est libre. Toutefois, l'association communique les noms et adresses de vétérinaires en collaboration avec « Tout ça pour chats ! ». Ces derniers permettront à l'adoptant de bénéficier du tarif associatif pour la seule stérilisation de l'animal. Le tarif associatif ne concerne, en aucune manière, l'achat de médicament, de nourriture ou d'acte médical autre que la stérilisation.

Si, malgré tout le suivi vétérinaire de nos protégés jusqu'à leur adoption, l'animal venait à déclarer une quelconque maladie ultérieure à l'adoption, l'Association « Tout ça pour chats ! » se décharge de toute responsabilité. L'Association ne pourra pas non plus être tenue pour responsable, après adoption, de maladies à incubation telle que le FIV, la leucose, le coryza, la teigne, la PIF ou autre...

Fait à :

Le :

Signature de l'adoptant, précédée de la mention « lu et approuvé »